

Image not found or type unknown



Séparation concubinage avec bien immo

Par **chris25360**, le **12/03/2015** à **15:14**

Bonjour,

Je vis en concubinage et nous avons 3 enfants.

Nous sommes propriétaires d'une maison. Nous avons acheté le terrain en indivision (50/50) il y a 10 ans.

Je souhaite me séparer et mon ami conservera certainement la maison. Sera-t'il obligé de verser la soulte? Si oui, quel est le mode de calcul?

Merci pour vos réponses